

LETTER NUMBER 259

1 1841-11-02
2 Monsieur le Supérieur du Pensionnat des Joséphites a Tirlemont

L. st. J. M. J.

Mon cher Supérieur

Je vous remercie de votre petit présent. Vous avez bien fait de m'envoyer la lettre de la Hollande. Elle ne parle que du dessin, mais cela même ne doit pas être critiqué. Mr Jérôme doit être fort docile et bien se garder d'avoir aucune prétention. Il ne doit écrire à personne qu'à nous seulement. Vous pouvez le lui dire, s'il en est besoin encore, et ajouter que cet ordre vient de ma part.

Dites à Mr Bonaventure que j'ai eu la douleur d'apprendre que Mr André a négligé sa classe, avec scandale, pour ses élèves, à Grammont, en s'y occupant de musique. Que je lui défends de nouveau de s'occuper le moins du monde de musique; que je chargerai Mr Albert de surveiller les études de Mr André, d'une façon toute spéciale, et que personne ne doit s'occuper de musique, à moins d'une permission de ma part. L'Institut n'a guère besoin de musiciens. Mr Bonaventure doit bien surveiller les études des Professeurs et les classes des élèves; sa fonction lui en fait un devoir sévère. J'aime à croire qu'il répondra à notre confiance et qu'il suit exactement tout ce que Mr Albert a prescrit.

Je me suis fait un doux devoir de vous recommander particulièrement au Seigneur pendant les solemnités que nous venons de célébrer. Puisseons-nous mériter de goûter, après notre course ici-bas, le bonheur dont jouissent déjà les Saints au Paradis !

Je suis toujours bien sincèrement

Votre tout dévoué Père en J. C.

Gand 2 9bre 1841

C. G. Van Crombrughe

2 November 1841

To the Superior of the Josephite Boarding School at Tirlemont

Praised be Jesus, Mary and Joseph

My dear Superior¹

Thank you for your little present. You did well to send me the letter from Holland. It only mentions drawing, but it must not be criticised just for that. Mr Jerome must be very docile and take care not to have any pretensions. He must not write to anyone except you. You can tell him this again if it is necessary and add that this order is made on my behalf.

Tell Mr Bonaventure² that I was pained to learn that Mr André³ had neglected his class, a scandal for his pupils at Grammont because of his music work, that I forbid him once again to spend any time at all on music; that Mr Albert⁴ has the responsibility of supervising Mr André's studies in a very special way, and that I forbid any one to spend any time on music unless they have my permission. The Institute has hardly any need of musicians. Mr Bonaventure must carefully supervise the studies of the teachers and the classes of the pupils; his job makes it a serious obligation. I like to believe that he will respond to our confidence and he will do exactly as Mr Albert has laid down.

I have made it my pleasant duty to commend you especially to the Lord during these solemnities which we have just celebrated. May we deserve to taste, after our journey here below, the happiness which the saints in Paradise enjoy already.

Your ever devoted father in Jesus Christ

Ghent 2 November 1841

C. G. Van Crombrughe.

¹ ?

² Mr Bonaventure Loomans [34]

³ Mr André Reynen [35]

⁴ Mr Albert Vandervelde [29]